

t.311 Inde - MJ/eh

Berne, le 29 avril 1967.

Notice pour le dossier

Séjour en Suisse de S.E. le Ministre
des affaires étrangères de l'Inde,
M. Chagla.

Déjeuner du 22.4.1967 offert par le Chef du département au
Ministre des affaires étrangères de l'Inde à la Maison de
Watteville à Berne.

Présent du côté suisse: Le Chef du département, M. Micheli,
secrétaire général, M. Marcuard,
délégué à la coopération technique,
MM. Janner et Natural de la Division
des affaires politiques.

du côté indien: Le Ministre des affaires étrangères,
M. Jah, secrétaire général du Ministère
des affaires étrangères, M. Trivedi,
ambassadeur de l'Inde en Suisse, M.Nanda,
secrétaire privé du ministre.

Lors du déjeuner, je fais part à M. Chagla, Ministre
des affaires étrangères, des soucis que nous causent certaines
difficultés auxquelles se heurtent actuellement en Inde des
organisations privées suisses qui donnent, dans ce pays, une
assistance technique. Je souligne que ces organisations, qui
sont subventionnées pour ce genre d'activité par la Confédéra-
tion, se voient refuser depuis quelque temps les visas nécessai-
res pour du personnel suisse indispensable pour bien encadrer
leurs projets. Cette attitude ne nous paraît guère compatible
avec l'esprit d'amitié et de collaboration qui devrait exister
entre deux pays qui se donnent une assistance technique sur le
plan bilatéral. Chaque projet étant soumis à l'approbation
du Gouvernement indien, nous ne comprenons pas que lorsque ce
dernier a accepté une action particulière, il entrave ensuite
sa réalisation en multipliant les complications administratives.
Que dirait notre opinion publique si elle savait que le pays
qui reçoit le volume d'aide suisse le plus important, fait des
difficultés pour accorder les visas du personnel suisse indispen-
sable à l'exécution de nos projets.

- 2 -

Le Ministre m'assure en premier lieu de la façon la plus catégorique que notre aide est vivement appréciée; les autorités indiennes désirent que cette activité si possible se développe. C'est d'ailleurs ce que le Premier Ministre aurait déclaré elle-même lors de l'inauguration du centre de Dharwar. M. Chagla réalise parfaitement quelle pourrait être la réaction de notre opinion, si cette dernière devait avoir connaissance des difficultés actuelles. C'est pourquoi son ministère s'est employé déjà depuis un certain temps à obtenir que les cas en suspens soient réglés de manière satisfaisante. Les demandes de visa destinés à des ressortissants suisses devant se rendre dans la zone militairement interdite de Kalimpong soulevaient un problème de principe, mais il croyait savoir que cet obstacle était actuellement également sur le point d'être surmonté. Le Ministère des affaires étrangères étant intervenu à diverses reprises auprès du Ministère de l'intérieur, M. Chavan avait fini par dire, sous réserve des cas concernant les zones interdites, qu'il s'en remettait au Ministère des affaires étrangères quant à l'octroi de visas destinés à du personnel engagé dans le cadre de projets de coopération technique. M. Chagla me donnait l'assurance que son ministère veillerait dès maintenant et pour l'avenir à ce que de telles difficultés ne se reproduisent pas; il était également d'avis que les problèmes qui pourraient se poser dans le cadre de la réalisation de projets de coopération technique devaient être résolus entre les ambassades respectives et les Ministères des affaires étrangères des deux pays dans un esprit de compréhension et de bienveillance réciproque.

Après le déjeuner, j'ai remis au secrétaire privé du Ministre ainsi qu'à l'ambassadeur Trivedi le memorandum ci-joint. A cette occasion, M. Trivedi m'a déclaré qu'il avait toujours pensé que l'homme qui devait être personnellement saisi de l'affaire était M. Chagla plutôt que M. Chavan; il se plaisait à espérer que nous ne nous heurterions plus, à l'avenir, à des difficultés insurmontables, tout au moins aussi longtemps que M. Chagla occuperait ses actuelles fonctions.

Annexe:

1 memorandum (copie)